



Les indéfinis dans les classes lexicales du français

Claude Muller

► **To cite this version:**

Claude Muller. Les indéfinis dans les classes lexicales du français. Cahiers de Lexicologie, Centre National de la Recherche Scientifique, 2010, 96-1, pp.167-190. <halshs-00989441>

HAL Id: halshs-00989441

<https://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-00989441>

Submitted on 11 May 2014

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Claude Muller (Bordeaux et UMR 5263)

Les indéfinis dans les classes lexicales du français.

Cahiers de Lexicologie, 2010-1, n° 96, 167-190.

1. Sens courant et sens technique.

Comme toute terminologie, la terminologie grammaticale utilise des termes qu'elle extrait du lexique usuel pour leur donner un sens précis et conventionnel, en l'occurrence celui issu d'une ou plusieurs propriétés grammaticales qui peu à peu se sont figées en un étiquetage de sous-classes du lexique : on trouve ainsi dans les grammaires des « articles indéfinis » qui s'opposent aux « articles définis » et aux « articles partitifs », des « pronoms indéfinis » qui répondent aux pronoms « personnels, démonstratifs, possessifs », des « adjectifs indéfinis » qui se distinguent des adjectifs « qualificatifs » mais aussi « démonstratifs, possessifs ». L'opposition, qui serait simple, binaire et transparente, des « indéfinis » d'avec les « définis », ne se trouve nulle part réalisée. On peut penser que certaines des étiquettes telles que « possessif », ou « démonstratif », sont des dénominations de sous-classes de termes « définis » dans le repérage des classes de pronoms ou d'adjectifs non-qualificatifs. De même, les pronoms personnels qui sont morphologiquement proches des articles définis sont probablement des pronoms « définis » dont la variation en personne, secondaire mais morphologiquement proéminente, impose une classification spéciale (que curieusement les possessifs n'ont pas dans notre terminologie traditionnelle). On va donc partir du sens courant d'« indéfini » pour essayer de voir si on peut fonder une classification de certains objets en « indéfinis » et tenter de donner des contours un peu plus précis à la nébuleuse « indéfinie » de la classification grammaticale.

2. L'indéfinition substantielle.

On peut qualifier de façon non technique d'« indéfinis » des objets dont la désignation est vague, indéterminée, ou des objets dont la référence ou la localisation sont inconnues. Dans le premier cas : celui de désignateurs vagues, on reconnaîtra une petite classe de noms qui désignent par défaut : des termes comme *machin*, *chose*, *truc*, *bidule* sont de véritables noms indéfinis, non par la référence mais par le contenu vague de la prédication nominale. Chacun a son histoire, ses utilisations préférentielles aussi. Un terme comme *truc* sert à désigner un objet dont la référence peut être parfaitement connue, mais dont la désignation précise échappe, comme dans l'échange suivant :

(1) P.E. -Là, tu es dans l'isolement.

M.G. -Beaucoup plus isolé ; sauf que le truc de Hérault, c'est quand ?

« Le truc de Hérault », comme dit Gross, a été fondé fin 1957, par Favart, professeur à Polytechnique... (Entretien avec Maurice Gross, dans J.C. Chevalier et P. Encrevé, *Combats pour la linguistique*, ENS, 2006).

Certains ont un usage plus spécialement réservé aux objets matériels (comme *bidule*). Les utilisations liées à des tabous sont fréquentes (par exemple *chose*, parfois au masculin, pour la désignation du sexe), les emplois péjoratifs sont fréquents : on se souvient de la désignation méprisante, par De Gaulle de l'ONU comme « le Machin ». Il y a aussi de renouvellements : *bidule* semble récent ; le terme *schmilblick*, probablement issu du yiddish, vient de Pierre Dac (selon Alain Rey, *le Robert Historique*) et il s'est répandu grâce à un jeu télévisuel (il s'emploie dans la locution *faire avancer le schmilblick*, avec le sens de « choses, processus quelconque », avec un aspect dynamique). On trouve aussi des dérivés argotiques tels que *trucmuche*. Cet ensemble de termes n'a jamais été spécialement distingué dans les grammaires, puisqu'il obéit aux règles habituelles de construction des noms, notamment aux

processus de définition / indéfinition par les déterminants. On retrouve cependant le plus courant, *chose*, dans la morphologie de pronoms « indéfinis » dûment répertoriés, *quelque chose*, *grand-chose*, et sous la forme négative, *rien* issu de *rem* : « chose ». On peut encore ajouter à la série des morphèmes qui sont cette fois à la base de séries pronominales, comme *quoi* ou *qui*, sémantiquement limités à la distinction entre « non humain » et « humain », ou même le clitique de 3^e personne *on*, dérivé du très général et vague *homo*, grammaticalisé en pronom « humain » sans référence précise. L'extension de telles formes, au-delà des noms, est assez vaste.

Pour les adjectifs, on trouve encore moins de raison de distinguer les indéfinis de substance parmi les qualificatifs: le mot « indéfini » est lui-même un qualificatif, et il y a un petit répertoire d'adjectifs désignant l'absence de contours précis d'un objet : *vague*, *indéterminé*, avec des spécialisations : *innommable*, *inqualifiable* ont ainsi une signification qui peut facilement devenir dépréciative (mais pas nécessairement : *le coeur serré par des chagrins innommables* (Baudelaire, dans le GLLF)) ou qui est le produit (non dépréciatif) d'un interdit (*J'ai eu la chance d'entendre parler une belle et innommable actrice de l'Odéon* (J Renard, GLLF)). D'autres sont, paradoxalement, à l'autre extrémité -appréciative- de l'échelle des appréciations : à *inqualifiable*, régulièrement dépréciatif, s'opposent *indicible*, *inexprimable*.

3. L'indéfinition référentielle.

Il s'agit d'objets dont la désignation n'est pas en jeu, mais dont l'identification est problématique, parce que leur contenu prédicatif ne garantit pas leur identification en emploi isolé. De très nombreux travaux (on trouve un bilan dans Attal (1994 : 231)) ont montré que la structure sémantique d'énoncés de type sujet indéfini-groupe verbal ne sont pas analysables sémantiquement comme l'application d'une prédication verbale à un groupe nominal pré-caractérisé : le groupe nominal indéfini n'a strictement aucune interprétation stable hors du prédicat. Par exemple :

(2) Beaucoup d'étudiants échouent en première année

Le sujet « beaucoup d'étudiants » n'est pas interprétable sans la relation à une proposition complète, ou plutôt une suite de propositions, de type : *X (étudiant) échoue en première année*, et c'est la somme de ces X sujets individuels d'une telle prédication, évaluée par rapport à l'ensemble total des étudiants concernés (ceux d'une certaine université, ou ceux de l'ensemble des universités françaises, ou encore ceux de toutes les universités dans le monde) qui aboutit à cette prédication « beaucoup ».

L'indéfinition est alors une propriété de syntagme, et non de mot, puisque l'ensemble des expansions internes au syntagme doit être pris en compte pour s'assurer que l'identification n'est effectivement pas garantie. L'indéfinition est en rapport étroit avec l'unicité ou non de la caractérisation (la propriété fondamentale qui distingue l'indéfini du défini est selon Hawkins 1991, que le défini obéit à un principe d'unicité, alors que l'indéfini est neutre sur ce plan, et donne lieu à des implicatures pragmatiques de non-unicité). L'indéfinition est aussi une propriété fugace : l'interaction de ce contenu avec une prédication verbale suffira à faire passer le groupe nominal de l'indéfini initial (dans l'emploi en première mention) à un statut de défini lorsqu'on y réfère une seconde fois.

Examinons par exemple (3) :

(3) Un homme vêtu de noir, le visage marqué par une cicatrice, avec de la boue sur ses chaussures, est entré en titubant dans le café.

On ne remarque ici aucune indéfinition de substance : les prédications sont précises, y compris celle de la quantité. Cependant, si on fait abstraction de l'interaction avec le verbe, il reste un facteur d'incertitude : l'ensemble des « hommes », même restreint par une accumulation de caractérisations, ne garantit pas l'unicité d'interprétation de « un homme ».

L'emploi de ce syntagme comme argument d'un verbe factif suffit ensuite pour passer de l'indéfini au défini :

(3') ...L'homme a commandé un whisky.

La propriété illustrée en (3), (3'), est bien connue : il s'agit de la « condition de nouveauté » signalée entre autres par F. Corblin (1994), qui consiste à présenter un syntagme nominal comme un terme de première mention, présumé non introduit pour l'interlocuteur.

La première mention ne suffit cependant pas à assurer que le groupe nominal introduit soit un indéfini du point de vue référentiel. Par exemple :

(4) Je te présente Fido, mon nouveau compagnon à quatre pattes.

On peut supposer que Fido n'a jamais été présenté auparavant à l'interlocuteur. On n'a pourtant pas envie de le classer, comme d'autres noms propres, parmi les indéfinis, et d'ailleurs l'adjonction d'un article *un* est exclue. C'est qu'il s'agit d'un être présenté d'emblée comme unique, comme tout porteur d'un nom propre. Contrairement aux indéfinis, le nom propre n'ouvre pas un ensemble de référence dans lequel inscrire sa singularité. Il peut y avoir de nombreux Fido, ou par exemple des milliers de Dupont en France, l'utilisation de tels noms n'ouvre jamais un ensemble de référence auquel un tel nom pourrait appartenir. Il est exclu de dire :

(5) *Je te présente un François Dupont, mon nouveau secrétaire.

Il est cependant possible de trouver des situations dans lesquelles un objet unique perd son unicité, et devient utilisable comme indéfini. C'est par exemple le cas lorsque *le soleil*, objet unique dans son ensemble, est utilisé métaphoriquement pour désigner une étoile :

(6) On a identifié un soleil proche du nôtre, avec son cortège de planètes, à quelques années-lumière.

C'est aussi possible lorsque l'objet unique est sous-catégorisé par des qualificatifs :

(6') Un soleil pâle colorait les arbres rougis par l'automne.

(7) C'est un François Dupont rasé de frais et en pleine forme qui m'a ouvert la porte.

Ceci nous amène aux conclusions suivantes :

(8)a *L'indéfinition référentielle est un trait des syntagmes nominaux.*

(8)b *Les syntagmes nominaux indéfinis sont ceux pour lesquels les objets auxquels ils réfèrent sont présentés comme un ou des membres parmi d'autres dans un ensemble de référence potentiel plus vaste, de première mention, et tel que leur repérage référentiel est réalisé par le croisement de leur sens propre avec celui du rôle d'argument de la prédication qui les introduit.*

Quelques précisions sur ces différents points sont nécessaires. D'abord sur (8)a : il est certainement nécessaire de distinguer l'indéfinition sur critères morphologiques (par exemple la présence d'un article indéfini) de l'indéfinition sémantique, comme le propose G. Kleiber (1994). On admettra ici que la caractérisation comme indéfini est celle du syntagme dans sa totalité, puisque c'est sur l'ensemble du syntagme qu'on appréciera la propriété (8)b. par exemple, comme on le sait (voir notamment Hawkins 1991), certains modifieurs comme le superlatif d'un adjectif excluent l'emploi de l'article indéfini :

(9) *A wisest king of France was Louis XIV. (Hawkins 1991: 420)

Un roi de France le plus sage était Louis XIV.

Il s'agit bien évidemment d'une marque morphologique qui oblige à l'unicité. Dans d'autres cas, c'est l'environnement du syntagme, ajouté à son sens propre, qui conduit à la contrainte d'unicité qui oblige à l'interprétation définie :

(10) *An only student in the room was Mary. (Hawkins, idem)

Une seule étudiante dans la pièce était Mary¹

Sur (8)b : l'inscription dans un ensemble de référence plus vaste, plusieurs points sont à préciser. On notera d'abord la prudence de Hawkins 1991 : pour lui, l'indéfini est « neutre » quant à l'unicité, alors que c'est une propriété basique des syntagmes nominaux définis. Il s'appuie sur des exemples tels que :

(11) I just saw a unicorn (Hawkins, 1991 : 427)

Je viens juste de voir une licorne.

pour supposer que dans certains cas, l'indéfini pourrait renvoyer à un objet unique : il pourrait n'y avoir qu'une seule licorne dans le monde. Il ajoute cependant que notre connaissance du monde va dans le sens de l'enrichissement de la référence d'un indéfini vers la non-unicité. Il me semble qu'on peut aller plus loin : un exemple tel que (11) doit donner lieu à une analyse purement linguistique, dans laquelle l'indéfini associe le nom d'un animal à une espèce comprenant potentiellement d'autres membres : la réalité du monde, selon laquelle un animal fabuleux pourrait être unique, n'a pas à être prise en compte. En somme, (11) ne contredit pas une thèse plus forte, qui est l'implication de non-unicité avec un syntagme nominal indéfini.

Il y a chez Hawkins une autre série de contre-exemples allégués à la thèse non-unicité des indéfinis. Il s'agit de noms liés à des prédicats servant à définir des ensembles (expressions existentielles, verbe *avoir*). Par exemple :

(12) England has a prime minister, and America has a president. (Hawkins, 1991: 421)

L'Angleterre a un premier ministre, et l'Amérique a un président.

Hawkins constate que dans ce contexte, aussi bien « premier ministre » que « président » sont des objets uniques. D'autre part, le remplacement de *a* par *the* donne lieu à des interprétations bizarres, telles que par exemple celle selon laquelle à la suite d'un conflit, l'Angleterre aurait capturé le premier ministre d'un pays ennemi, et l'Amérique détiendrait son président.

Il me semble qu'on peut interpréter l'unicité dans ce cas comme le produit de deux contraintes : d'abord, celle d'un emploi du syntagme nominal indéfini en première mention, ensuite celle d'une structure à contenu présupposé quant à la quantité : (12) équivaut à dire quelque chose comme : *L'Angleterre a comme chef de l'exécutif un premier ministre*. Le syntagme nominal « un premier ministre » a donc ici un emploi souvent qualifié d'« attributif » (par exemple par R. Martin (1992 : 174). Il n'y a pas de quantification autonome (pas d'« extraction » selon R. Martin, dans ce genre d'emplois. Le défini est exclu parce qu'il poserait à tort la préexistence de l'objet formant à lui seul un ensemble. Si l'indéfini est employé ici, c'est parce que aussi bien « un premier ministre » que « un président », conçus comme des *rôles* dans la terminologie de Fauconnier 1984 (une enveloppe couvrant divers titulaires au cours du temps), renvoient à un ensemble potentiel abstrait de dénominations des rôles de chefs d'Etat. On prendra bien garde ici de ne pas supposer que par exemple « premier ministre » est employé parce qu'il existe dans le monde d'autres premiers ministres. En effet, on peut dire aussi :

(13) L'Ethiopie avait un Négus, et l'Iran avait un shah, avant que des révolutions ne les fasse disparaître.

Pourtant ces dénominations sont « uniques », spécifiques à leur pays respectif ; mais elles construisent un rôle, au moins ouvert à la liste de ses titulaires, et qui serait également utilisable à l'indéfini si la liste de ceux-ci se limitait à un seul : c'est l'ouverture potentielle à la pluralité qui autorise l'indéfini, que cette pluralité soit ouverte par la pluralité des dénominations identiques hors du domaine de référence (les « premiers ministres » dans le

¹ L'exemple est sauvé en français si on suppose qu'il y a plusieurs étudiantes dans la salle, parmi lesquelles une seule était Mary. Il est évidemment aussi inacceptable avec l'article indéfini qu'en anglais si la phrase veut signifier qu'il n'y a qu'une seule étudiante dans la salle.

monde) ou par celle de titulaires théoriquement pluriels d'un rôle plus spécifique (les « shahs » en Iran).

Un autre aspect doit être précisé : en (8)b, nous décrivons le groupe nominal indéfini comme une entité dont le repérage référentiel est assuré par le croisement avec le rôle d'argument de la prédication qui les singularise (cette opération évite l'introduction séparée des indéfinis par des quantificateurs existentiels : l'intersection ensembliste qui en résulte a été décrite par Barwise & Cooper 1981). L'interaction avec le prédicat est celle du groupe nominal dans son ensemble, vu comme un « individu », et non celle du nom qui en est le noyau. Par exemple, dans (14) :

(14) Cinq manifestants ont été arrêtés

Le repérage référentiel se fait non sur les manifestants, mais sur les groupes possibles (toutes les combinaisons possibles, au sens mathématique du terme) de « cinq manifestants ». La reprise au défini, en seconde mention, qu'elle contienne ou non la prédication interne « cinq », sera sémantiquement identique au contenu de première mention :

(15) Les cinq manifestants qui ont été arrêtés ont été mis en garde à vue.

4. L'indéfinition de l'ensemble de référence.

L'opération fondamentale qui donne à l'indéfini sa référence pour la suite, dénommée « extraction » par exemple par R. Martin, et qu'on nommera « spécification », suppose un ensemble de référence qui permet la non-unicité du groupe nominal avant spécification. En (15), il s'agira probablement (dans les interprétations les plus plausibles) d'un ensemble de manifestants à un endroit et un moment repérable. Dans certains cas, cet ensemble de référence est précisé, notamment dans ce qui a été étudié sous l'étiquette de « lecture partitive » des indéfinis, opposée à la « lecture « existentielle » (voir sur ce point l'étude comparative de G. Kleiber 2001). On a parfois exagéré à mon sens l'importance de cette distinction d'entre les indéfinis, en allant jusqu'à supposer une polysémie généralisée de la plupart des déterminants indéfinis, selon qu'ils entrent dans une lecture partitive ou une lecture existentielle² (Bosveld-de Smet 1998). On notera que les items concernés sont les mêmes (exception faite de certains indéfinis, comme *la plupart*, notant de façon inhérente une proportion, et qui n'est donc que partitif). On peut d'ailleurs supposer que dans l'interprétation existentielle, l'extraction ou la spécification se fait sur l'ensemble générique des termes de même dénomination : c'est d'ailleurs l'analyse courante, par exemple voir Gross 1977, des articles partitifs : *de l'eau* combine un prélèvement (matérialisé par *de*) avec l'article générique, alors que dans la lecture partitive (*de l'eau de cette fontaine*), l'article *le* est le défini. Il est vrai que les conséquences de l'opposition sont parfois spectaculaires. Dans l'exemple suivant (Kleiber 2001 : 85) :

(16) Marie a beaucoup d'enfants

on ne peut évaluer *beaucoup* comme une proportion par rapport à un ensemble quelconque, mais seulement comme une quantité importante comparée à la moyenne du nombre d'enfants par femme, donc sans référence à un ensemble générique. Il n'y a techniquement pas d'ensemble de référence possible à cette évaluation, puisque qu'aucun « partitif » n'est acceptable :

(16') *Marie a la plupart des enfants / tous les enfants

Une des explications fournies par G. Kleiber, 2001, dans un travail qui expose que les différences entre les existentiels et les partitifs ne relèvent pas de la polysémie, mais de deux types d'emplois distincts, tient à la nature de l'ensemble de référence. Dans l'interprétation partitive, l'indéfinition est en un sens moins grande, puisque le domaine sur lequel s'inscrit la

² Dans Keenan, 1987, c'est les propriétés existentielles qui sont vues comme discriminantes et seules aptes à définir ce qu'est un syntagme nominal indéfini.

spécification du groupe nominal est restreint, sémantiquement ou pragmatiquement. De ce fait, dire quelque chose d'une partie, c'est laisser inférer que l'autre partie a des propriétés inverses au même degré de spécification. Par exemple :

(17) Quelques élèves ont choisi le latin (Kleiber 2001 : 61)

Cet exemple suppose que dans un ensemble déterminé en contexte, une partie des élèves a choisi le latin, laissant entendre que les autres n'ont pas choisi le latin. De telles inférences restent accessibles même lorsque l'ensemble de référence égale l'ensemble générique des porteurs de même contenu nominal :

(18) La plupart des étudiants ne lisent pas les bibliographies de leurs cours

On peut imaginer que (18) soit dit à propos de tous les étudiants de tous les pays, sans limite contextuelle. Cela n'exclut pas qu'au même niveau de généralité, on en déduira comme probable l'inférence pragmatique suivante :

(19) Seule une minorité d'étudiants lisent les bibliographies de leurs cours

Dans les emplois existentiels, ces inférences ne sont pas accessibles, tout simplement, selon Kleiber, parce que, pour les emplois spécifiés, s'il y avait une inférence sur le complémentaire, ce dernier, qui est donc dans ce cas le « reste » de l'ensemble générique, serait également spécifié. Si on dit :

(20) Un avion s'est écrasé hier dans les Vosges (Kleiber 2001 : 58)

on n'en déduira pas que :

(20') ?Tous les avions ne se sont pas écrasés hier dans les Vosges

ni même on ne jugera normale la question : - ??? *Et les autres ?* (Kleiber, op.cit. : 58)

Cependant, sous une forme un peu différente, il ne me semble pas exclu d'avoir dans le cas de (20) sous une forme qui n'exige pas la spécificité de l'ensemble générique, quelque chose comme :

(20'') Aucun autre avion ne s'est écrasé hier dans les Vosges, heureusement !

C'est que, dans ce cas précis, on peut imaginer que l'ensemble illimité des avions dans le monde reste quand même accessible³. Dans d'autres cas cependant, aucune référence à un quelconque complémentaire n'est possible :

(21) Quelques kilomètres séparent le col du vallon (Kleiber 2001 : 49)

Il s'agit ici d'une mesure de distance, ce qui exclut toute représentation d'un ensemble génériques de kilomètres qui attendraient tranquillement dans l'espace abstrait de nos réserves langagières qu'on s'intéresse à eux. Comme on le voit, même dans les emplois existentiels, il y a des différences importantes dans les représentations des domaines de référence génériques. Ce qui reste vrai en (21), c'est que le groupe nominal *quelques kilomètres*, en soi, laisse supposer qu'existent dans d'autres contextes des groupes nominaux analogues avec des spécifications différentes. On se bornera donc à ce constat : à côté d'ensembles de référence bornés dans leurs contextes, coexistent des ensembles de référence génériques, certains accessibles, d'autres vides de signification, sans inférence possible sur ce qui n'est pas spécifié. L'important est de constater que cela n'empêche pas la spécification, qui est une opération uniformément disponible pour les partitifs comme pour les existentiels. On admettra donc, comme le fait Kleiber, que la distinction entre partitifs et existentiels, aussi importante qu'elle soit, est secondaire, et que les indéfinis (j'entends ici les indéfinis référentiels) forment une seule classe.

5. La spécification et ses conséquences.

Un autre point de la définition (8)b mérite examen : la façon dont le syntagme nominal indéfini acquiert ses propriétés référentielles pour la suite, en entrant dans une position

³ On peut imaginer, comme on l'a vu dans l'actualité récente, qu'on se trouve un jour dans une situation où on pourrait dire : *Tous les avions restent aujourd'hui cloués au sol.*

d'argument d'un prédicat qui va lui donner une spécificité. C'est le croisement des prédications propres au syntagme et portées par le verbe dont l'indéfini est argument, qui permet à cette expression d'acquérir l'unicité caractéristique des expressions définies. Il faut évidemment que le prédicat soit porteur de spécification. Cela n'est pas toujours le cas. Il peut se faire que le prédicat ne s'inscrive pas dans le monde réel, ou que la prédication ne soit pas spécifiante. Si la prédication renvoie à du non-réel, il y a quand même spécification, et l'on peut même accumuler les qualifications, mais le résultat ne singularise pas une entité du monde réel :

(22) Pierre veut épouser une Portugaise aux yeux verts, blonde, mesurant 1m95...
(R. Martin, 1992 : 176)

Il n'empêche qu'il devient possible de parler de la Portugaise que Pierre veut épouser, et que la quantification fonctionne à l'identique (il ne souhaite vraisemblablement pas en épouser plus d'une).

La prédication peut aussi être non spécifiante :

(23) Cinq personnes rassemblées en un lieu public forment déjà une manifestation au regard de la loi.

Dans cet exemple, rien ne singularise un groupe particulier de cinq personnes : l'extension est indéfinie, valable pour tout groupe possible de même définition : il n'y a pas spécification, ni quantitativement, ni qualitativement.

Les groupes nominaux du type du sujet dans (23) respectent également la définition donnée en (8) : simplement, la combinaison des significations du groupe nominal sujet avec celle de la position d'argument du verbe n'aboutit pas à isoler et distinguer des autres une entité « cinq personnes ». Il faut donc admettre que la définition des indéfinis est indépendante de la spécification, et par voie de conséquence de l'interprétation existentielle (on notera que *il y a*, souvent décrit comme un test identificatoire des indéfinis, est exclu ici) : la spécification n'est qu'une possibilité offerte à l'utilisateur, d'ancrer la référence par l'accroissement de sens que donne la sémantique d'un argument verbal à une expression nominale dont le sens en isolation ne permet pas la référence.

Que reste-t-il alors des indéfinis lorsqu'il n'y a pas de spécification ? Pour Corblin (1987), l'idée du nombre, ou de la quantité, associée à un contenu nominal. De fait, et plus précisément, ce dénombrement est l'expression d'une suite disjonctive d'éléments de même contenu sémantique : « cinq personnes » désigne en (23) tout groupe nominal de « cinq personnes » possible⁴.

(24) *Le contenu de la prédication nominale indéfinie hors spécification est une suite disjonctive de type OU (x), dans lequel x est une variable ayant une valeur pour toute entité de la définition du groupe nominal.*

Si on combine (8) à (24), on décrit assez précisément un domaine dans lequel l'indéfinition (essentiellement, on l'a vu, référentielle) est basiquement celle d'entités dont le contenu sémantique ne permet pas l'identification parce qu'il n'y a pas unicité, mais dont la spécification est possible.

Personne ne songerait à exclure les indéfinis non spécifiés ou génériques de la liste des indéfinis : en un sens, leur indéfinition référentielle est simplement plus forte. Mais qu'en est-il lorsque la spécification leur est interdite, non du fait de la prédication verbale, mais à cause de leur contenu propre ?

⁴ L'interprétation comme suite disjonctive peut sembler intuitivement moins justifiée pour des indéfinis non numériques, non nécessairement nombrables, comme *beaucoup de N*. Il s'agit cependant, de la même façon, d'entités combinant l'ensemble des qualifications internes au groupe nominal : *des N qui sont en quantité importante*. Ce qui rend encore plus vagues ces expressions, c'est que le qualificatif *beaucoup* (glosé ici par *en quantité importante*) n'est interprétable qu'en fonction de la prédication : *avoir beaucoup d'enfants* ne s'évalue pas comme *boire beaucoup de vin*. La variable indéfinie est simplement plus sous-déterminée dans ce cas.

On trouve de telles formes en français comme dans les autres langues : par exemple celles composées avec *n'importe*, caractéristiques des emplois *free-choice*, échappent à la spécification parce que leur contenu prédicatif propre, avec ce préfixe, reste une énumération disjonctive des entités, même lorsque celles-ci sont utilisées comme arguments d'un prédicat spécifiant. On peut ainsi comparer :

(25) Pierre a répondu à plusieurs questions qu'on lui a posées

(26) Pierre a répondu à n'importe quelle question qu'on lui a posée

En (25), il y a spécification de *plusieurs questions qu'on lui a posées*. En (26), le groupe nominal introduit par *n'importe* est une énumération de valeurs alternatives, qui dans ce contexte particulier va aboutir à la signification d'un parcours exhaustif du domaine signifié par le groupe nominal. L'aboutissement est presque défini, dans le sens où il y a du fait de la restriction du domaine contextuel de variabilité et de l'exhaustivité de la disjonction, une équivalence avec *toutes les questions*. Mais il n'en reste pas moins que *n'importe quelle question* reste fondamentalement indéfini du point de vue de la référence, puisque pour l'expression prise au singulier, aucune des valeurs de cette variable n'a de signification distinguée de celle des autres.

D'autres indéfinis ont les mêmes caractéristiques : une indéfinition inscrite dans la signification même du groupe nominal. Il s'agit des composés en *que ce soit*, ou des groupes nominaux qualifiés par *quelconque*. On peut y ajouter les négatifs, qui combinent sans adjonction morphologique une indéfinition de substance et une indéfinition de référence obtenue par le figement d'anciens noms simplement génériques, comme *rien*, *personne*, ou de déterminants devenus non spécifiables, comme *aucun*. Ces termes se sont fondus avec les anciens négatifs du latin, dont il ne reste en français que *nul* et ses composés.

Il faut donc inclure pour les indéfinis la possibilité de n'être jamais spécifiés. Nous remplacerons (8) et (24) par :

(27) *Les indéfinis sont des syntagmes nominaux présentés comme des occurrences parmi d'autres possibles de même contenu sémantique, de première mention, signifiant isolément une énumération disjonctive de type OU (x), dans lequel x est une variable ayant une valeur pour toute entité de la définition du groupe nominal. Leur interprétation combine leur sens propre avec celui du rôle d'argument de la prédication qui les introduit, ce qui permet ou non d'obtenir une valeur spécifiée propre à assurer un repérage référentiel ultérieur.*

On peut alors préciser comment opère la spécification : si le contenu intrinsèque de l'indéfini ne s'y oppose pas, la combinaison avec la prédication verbale sélectionne une seule des valeurs de la suite disjonctive, ce qui la distingue pour la suite comme définie.

Il en résulte les propriétés caractéristiques des indéfinis, qu'on ne détaillera pas ici : certains, comme la série *quelqu'un*, *quelque chose*, ont des interprétations qui sont soit spécifiées, soit non spécifiées. Ils dépendent des autres prédications pour leur signification (par exemple de la présence ou non d'une négation dans l'énoncé) et ont des relations de portée avec les autres opérateurs et entre eux. Leur introduction comme éléments nouveaux du discours, jointe à l'absence d'unicité, peut leur donner une interprétation existentielle souvent représentée par le quantificateur existentiel \exists de façon autonome. Cette interprétation existentielle fait des indéfinis spécifiés de véritables prédicats, logiquement interprétés comme recteurs de leur verbe, ce dont témoigne l'interaction avec une négation, qui les régit directement. Par exemple :

(28) Un homme est entré = Il y a un homme qui est entré.

(28') Non, aucun homme n'est entré = Il n'y a aucun homme qui soit entré.

6. Les classes d'indéfinis du français.

C'est essentiellement par le système de déterminants et les pronoms correspondants qu'on peut repérer les indéfinis dans le lexique : il s'agira donc d'entités à référence variable, sans unicité, interprétables isolément comme des suites disjonctives (à l'exclusion de la conjonction *ou* elle-même puisque celle-ci coordonne des entités différentes : dans *ou Pierre ou Paul viendra*, le syntagme nominal ne comporte pas de variable de même contenu).

Il y a plusieurs classements possibles des indéfinis. Si on prend en compte, comme Haspelmath 1997, dans une perspective typologique, les contextes d'occurrence des différentes séries pronominales, on aboutit à un classement qui va du plus spécifique (les emplois spécifiques-connus) au moins spécifique (les indéfinis *free-choice* et les indéfinis négatifs). Les différentes séries ont des emplois propres, mais il y a de larges chevauchements, en français comme dans les autres langues. Par exemple, les négatifs du français ont des occurrences dans les contextes négatifs (on doit distinguer, comme le fait Haspelmath, entre la négation « directe » et la négation « indirecte ») mais aussi dans des contextes différents, comme la complémentation des comparatives ou les questions à orientation vers une réponse négative. Haspelmath ne prend en compte que les principales séries pronominales, un examen plus détaillé est évidemment souhaitable.

D'autres classements, tel celui de Corblin 1997 basé sur la théorie de la quantification généralisée (Barwise & Cooper 1981) s'appuient sur l'opposition fondamentale entre les « proportionnels » (ceux des indéfinis dont l'interprétation s'appuie sur l'ensemble de référence ou au moins une quantité de référence externe : *la plupart, beaucoup,...*) et les « cardinaux », parmi lesquels Corblin distingue entre les « quantificateurs » qui donnent une évaluation de la « force » quantificationnelle (notamment l'indication que la quantité est exacte, au moins ou au plus X) et les indéfinis proprement dits incluant les numéraux et les indéfinis « vagues » comme *des, plusieurs, quelques*, sans cardinalité exacte.

Dans ce qui suit, on se contentera de parcourir les principales classes de formes indéfinies du français en les confrontant à notre définition.

6.1 Indéfinis basiques.

On partira de l'hypothèse que les indéfinis viennent remplir des positions d'argument dans lesquelles s'insère non seulement une prédication nominale quelconque, mais aussi une information ensembliste qui est au cœur même de l'introduction du groupe nominal comme indéfini. Des formes comme *quelque chose* ou *quelqu'un*, qu'on utilise couramment pour matérialiser les positions d'argument, sont des formes basiques d'indéfinis pronominaux, avec les propriétés prototypiques de ces termes : la possibilité d'avoir aussi bien des emplois spécifiés que non spécifiés, et une indéfinition substantielle⁵ seulement limitée par la répartition entre les traits « humain » et « non-humain ». Lorsqu'il y a un nom, on trouve indifféremment (pour l'opposition humain / non-humain) *un / des*, cette fois avec l'opposition entre singulier et pluriel et le trait « + comptable ». Par contre *quelque* (au singulier) n'est pas une forme basique, au contraire de son homologue anglais *some*, mais un indéfini de type non spécifié limité à une lucarne relativement étroite de contextes (cf. Muller 2007b). Les noms massifs apparaissent avec les « partitifs » -également des indéfinis basiques- *du, de la, des*.

On peut y ajouter, pour le pluriel nombrable, *quelques*.

Les articles indéfinis ont des emplois non prototypiques, en ce qu'ils échappent à la quantification. Dans les emplois « attributifs » (R. Martin, 1992 : 174), la quantité est liée au recteur de la relation, ce qui est attesté par l'absence de modification par la négation :

⁵ On ne trouve pas cette association de propriétés dans des termes vagues comme *ça* : ce terme est spécifié, comme le montre l'opposition de sens entre :

- a) Je ne pense pas que quelque chose puisse vraiment l'intéresser (*quelque chose* = quoi que ce soit)
- b) Je ne pense pas que ça l'intéresse (*ça* est spécifié et référentiel)

(29) Ceci est un disque / ceci n'est pas un disque (*...n'est pas de disque)

Au delà de la stricte relation attributive, on trouve de nombreux contextes où les articles indéfinis ont une quantification liée à un opérateur de distributivité, qu'il y ait ou non accord :

(30) Comme dessert, les enfants ont commandé une glace ;

(31) Ils ont mené des vies violentes (*le Monde*, 18-2-2000)

Dans ces exemples (Muller 2006b : 462-463), *une* peut signifier, sans accord, *une glace par enfant* ; en (31), comme chacun n'a qu'une vie, il y a accord avec le sujet, et le sens est également distributif : la quantité a sa source hors de l'indéfini, et le pluriel (qui serait possible en (30) avec le même sens) n'a pas une cardinalité plurielle : ce n'est pas la suite disjonctive de groupes nominaux pluriels qu'on trouverait pas exemple dans :

(32) Les paysans ont acheté des poulets à la foire

Même s'il y a distributivité en (32), l'interprétation naturelle ici sera plutôt celle d'une disjonction d'un nombre de cardinalité plurielle. Il y a donc une spécificité des articles, pour lesquels le pluriel peut n'avoir pas de valeur de quantification, mais une interprétation plus discursive de somme de singuliers. Cela se vérifie dans l'opposition suivante :

(33) Les cinq professeurs avaient mis des (*quelques) cravates

Dans d'autres cas, également sans quantification, l'article pluriel, également non remplaçable par *quelques*, semble lié à l'interprétation du nom :

(34) Il a des cheveux blancs

Sans quantification, mais seulement avec l'interprétation attributive, dans laquelle le nom au pluriel prend un déterminant qui ne signifie rien d'autre que la comptabilité du nom : *il a quelque chose, ce sont des cheveux*, la phrase signifie *ses cheveux sont blancs*. Si la quantification intervient (donc la spécification), la phrase signifie *il y a des cheveux blancs parmi ses cheveux*.

Avec la même explication (et également sans interprétation en termes de quantification plurielle : *quelques* changerait le sens), on comprendra la singularité de l'exemple suivant relevé par Furukawa (1986) :

(35) On ne laisse passer que des étudiants

Le groupe nominal est construit sur la relation attributive *les gens qui sont des étudiants*, sans quantification autonome⁶.

6.2. Indéfinis complexes.

Beaucoup d'indéfinis présentent une structure de prédication interne riche, telle que la prédication d'existence s'accompagne d'une ou plusieurs prédictions supplémentaires qui peuvent s'accompagner d'une mise en relation évaluative faisant intervenir un tiers terme qui serait dans la même relation au prédicat.

Dans les cas simples, comme les utilisations de cardinaux dans les exemples à spécification, la prédication supplémentaire, dont le sujet est le nombre d'éléments dans l'entité disjonctive, ne s'accompagne d'aucune complexité :

(36) Cinq enfants jouent au ballon dans la cour

Il y a des enfants tels qu'ils jouent au ballon dans la cour, qui sont cinq

La négation ne porte comme on s'y attend que sur la valeur du cardinal, sans entamer la prédication d'existence (qui est dans ce cas-là sous-jacente, éventuellement sans valeur de vérité) :

⁶ On remarquera qu'il est possible dans ces emplois attributifs que *des N* coïncide avec la totalité de l'ensemble de référence, comme dans cet exemple pour *des femmes* :

La moitié des hommes sont des femmes et toutes les femmes sont des hommes. (Jean d'Ormesson, *La douane de mer*).

(36') Non, il n'y a pas cinq enfants qui jouent au ballon dans la cour (il n'y en a que quatre / d'ailleurs il n'y en a aucun).

D'autres prédictions qui sont incorporées dans le déterminant, notamment les déterminants adverbiaux en *de N*, obligent à des analyses différentes. Ainsi, *beaucoup* ou *trop* (dans leurs lectures non partitives) ne se comprennent pas sans une mise en relation avec une prédication alternative contrefactuelle qui sert de référence. Par exemple (16) :

(16) Marie a beaucoup d'enfants

pose qu'il y a des enfants, tels que ce sont les enfants de Marie (« tels que Marie les a », si on accepte cette paraphrase peu élégante) et dont ont dit de plus, et c'est la prédication dominante, qu'ils sont « beaucoup », ou en termes différents, dont le nombre est élevé. Cette prédication oblige à une complémentation qui est en quelque sorte dans la valence sémantique de *beaucoup* : un nombre n'est élevé que par rapport à un autre nombre, et la relation se fait par rapport à un présupposé sur ce qui est attendu dans tel ou tel domaine. Ainsi, en (16), *beaucoup*, qui est donc « un nombre élevé par rapport à ce à quoi on s'attend », sera évalué selon les locuteurs par l'interprétation qu'ils ont du nombre au-delà duquel on peut dire qu'une femme a beaucoup d'enfants. Supposons que Marie ait trois enfants, un interlocuteur (qui le sait) peut juger que ce n'est pas « beaucoup » et réagir ainsi à (16):

(37) Trois, tu estimes que c'est beaucoup ?

Grosso modo, les mêmes analyses peuvent être faites pour des évaluateurs comme *assez*, *trop*. Malgré ce qu'en dit S. Vogeleer (2006 : 57), ce sont également des prédicats complexes dont l'élément dominant est en relation d'attribut au nombre ou à la quantité, même si la morphologie du déterminant ne correspond pas exactement à l'acceptabilité de l'attribut :

(38) Trop de petits garçons jouent au football dans la cour (Vogeleer 2006 : 57)

La phrase équivaut à :

(38') C'est trop (en trop grande quantité) qu'il y a des petits garçons qui jouent au football dans la cour

et l'évaluation est évidemment obligatoire, et sans rapport avec un ensemble de référence quelconque (ni l'ensemble théorique des petits garçons, ni probablement un sous-ensemble précis restreint contextuellement). Ici aussi, *trop* est un prédicat à deux places, la seconde étant ce par rapport à quoi le nombre d'enfants qui jouent dans la cour est jugé trop élevé : *par rapport au souhaitable*, avec toutes sortes de raisons qui pourraient s'appliquer alternativement ou cumulativement : parce qu'il n'y a pas assez de place, parce qu'ils risquent de se faire mal, parce qu'étant si nombreux ils risquent de casser les carreaux des fenêtres, ou parce qu'ils occupent toute la cour sans laisser aux enseignants une surface pour leur pratique de la pétanque. Il est probable que chaque indéfini non strictement cardinal demande une telle mise en relation.

6.3 Relatifs /interrogatifs et formes apparentées.

Il est clair que la série des pronoms interrogatifs /relatifs de type *qui /quoi* ainsi que le déterminant *quel* répondent à la définition des indéfinis : ce sont des termes à valeur de séries disjonctives à peine différenciées pour les pronoms par l'opposition entre « humain » et « non humain ». J'ai expliqué ailleurs (Muller 2008) pourquoi cette série n'est pas utilisable isolément dans les contextes assertifs ou à polarité négative, et pas non plus dans les emplois de type *free-choice* :

(39) *J'ai vu qui / *je n'ai pas vu qui. (assertions)

(40) *Qui doit respecter la loi

L'utilisation de ces termes nécessite deux prédictions, donc l'emploi comme argument d'un seul verbe est exclu. Les emplois dans les relatives tiennent à l'interaction entre deux rôles d'argument (relatives indépendantes) ou entre un rôle d'argument en subordonnée et une

relation épithétique avec un antécédent (relatives à antécédent), et les emplois interrogatifs des questions partielles tiennent à la nature prédicative des questions, formes qui combinent une fonction argumentale du verbe de la proposition à une fonction attribut dans une prédication sur l'identité, nettement repérable dans la paraphrase longue de la question :

(41) Qui est venu ? = Qui est-ce qui est venu ?

Les emplois purement indéfinis subsistent comme survivance dans une construction qui respecte aussi cette contrainte de double prédication : celle qui décrit de façon distributive les actions de différents membres d'un ensemble de référence :

(42) Ils sont sortis en reprenant ce qu'ils avaient laissé au vestiaire, qui un chapeau, qui une canne, qui un parapluie...

Une façon différente de respecter la contrainte de double prédication a consisté à enrichir le contenu intrinsèque de la prédication dans le groupe nominal, en passant de *quel* à *quelque*, ou en enrichissant le noyau Qu-, par un suffixe : *que ce soit*, ou par un verbe initial : *n'importe*, *je ne sais*. On obtient ainsi les indéfinis de la série *qui / quoi / quelque N...que ce soit*, qui ne permet pas les emplois spécifiés et se trouve essentiellement dans les contextes à polarité négative et certains contextes *free-choice*, ainsi que la série concurrente *n'importe qui / quoi / quel N*, plutôt spécialisée dans les emplois *free-choice* et dans les contextes à polarité hors négation directe (voir Muller 2006a, 2007a, 2009).

La série *quiconque*, un *N quelconque*, a aussi des emplois *free-choice*, enfin le déterminant *quelque* (au singulier), en dehors de la série prototypique pronominale *quelque chose*, *quelqu'un*, *quelque part*, *quelquefois*, n'est pleinement acceptable ni dans les emplois spécifiés (43), ni dans les emplois à polarité (44), ni dans les emplois *free-choice* (45) :

(43) ??*Quelque* personne vous attend devant votre bureau.

(44) ??Je ne pense pas que *quelque* étudiant réussisse à cet examen

(45) *Tirez *quelque* carte (vs. ...*n'importe* quelle carte)

La seule niche d'emploi de *quelque* est celle de contextes non factifs ou itératifs dans lesquels la variabilité de la valeur disjonctive, qui est présente aussi dans ce cas, ne s'applique que localement, sans extension à l'ensemble du domaine (ce que marquerait par exemple *quelque N que ce soit*) et sans variation dans la quantification des nombrables (Muller 2007b). On aura ainsi :

(46) *Quelque* fraudeur sera puni (tel ou tel, mais sans extension quantitative : un seul).

D'autres séries moins figées permettent de distinguer le spécifié non connu : *je ne sais qui / quoi / quel*, ou le spécifié connu à identité cachée (*qui vous savez*).

6.4 Les indéfinis négatifs.

Dans les études récentes, on distingue ceux qui se combinent avec la négation, de ceux qui ont une distribution en « négation indirecte » (Haspelmath 1997 ; cf. Muller, à paraître). On peut les caractériser (en plus de leur association avec la négation réduite à *ne* seul) par leur singularité morphologique : les négatifs du français, qu'on trouve donc dans les deux domaines de la négation, mais aussi dans d'autres contextes comme les compléments de comparatives d'inégalité ou les questions à réponse négative attendue, sont isolés morphologiquement, indépendants aussi bien des séries basées sur le type Qu- simple (types *que ce soit*, *n'importe*) que de celle basée sur *quelque*. Si on continue d'admettre que la négation qui leur est associée n'est pas totalement définitoire de leur statut (il subsiste des emplois « positifs » des divers négatifs), leur statut au regard de notre définition est celui de formes disjonctives excluant toute spécification, associée à une indéfinition de substance où on retrouve simplement l'opposition basique de type « humain » : *personne* répond à *quelqu'un*, et à *qui*, et *rien* à *quelque chose*, *quoi*. A ces indéfinis, il faut ajouter ceux qui

apparaissent dans des contextes à orientation monotone décroissante⁷ -la « polarité négative » : la série caractéristique est le type *que ce soit*, qui a aussi des emplois *free-choice*. Un pronom, *grand-chose*, n'est ni un négatif plein morphologique (il conserve le *pas*), ni un « *free-choice* » : il n'a que des emplois à polarité négative. La polarité négative suppose une interprétation de la quantification en termes d'échelles implicatives orientées vers zéro (cf. Fauconnier 1975, 1976).

6.5. Les indéfinis *free-choice* .

Beaucoup de travaux leur ont été consacrés ces dernières années. Il s'agit d'indéfinis sans spécification précise, mais dont l'occurrence est indépendante des contextes négatifs ou assimilés. Selon Haspelmath (1997), comme les négatifs, les indéfinis de ce type ont aussi des implications en termes d'échelles, mais à orientation monotone-croissante. La série caractéristique en français est celle de *n'importe*, mais on trouve aussi dans divers contextes de ce type la série *que ce soit* ou encore *tout*. Voir à leur sujet Jayez & Tovena 2005, Muller 2006a, 2007a, 2009, à par. (b), la monographie de E. Vlachou (2007) et les discussions ci-dessous (ex (52), (53)). Les interprétations *free-choice* sont des énumérations disjonctives parfois dissociées en deux phases, celle du choix et celle de la réalisation, comme l'illustre (53).

6.6. Partitifs, proportionnels : vers le défini.

On ne fera guère que mentionner les partitifs, qui font référence à un ensemble : *la plupart des N*, *une partie des N*, les fractions indéfinies comme *deux-tiers des N*. Avec un ensemble défini et borné, l'indéfinitude référentielle est limitée à l'introduction d'un fragment de taille variable spécifié par une prédication nouvelle. On peut se demander si *la plupart* est encore un indéfini, puisque cette expression prise dans son sens propre signifie une proportion maximale et ressemble un peu à un défini ordinal : *le premier*, ou à un superlatif, entités définies même en première mention. Cependant, son utilisation usuelle comme déterminant distributif dans un sens quantitatif, plutôt que comme une proportion, et l'incertitude quantitative de *la plupart*, qui est telle que *la plupart* n'est pas reproductible référentiellement, justifient peut-être de le maintenir dans les indéfinis. Ainsi :

(47) La plupart des étudiants ont peu rendu de devoirs cette année, et d'ailleurs la plupart des étudiants ont été collés à l'examen.

On voit qu'en (47) on peut répéter le même groupe nominal sans redondance, ni non plus sans identité référentielle ou coïncidence quantitative. Les deux *la plupart* créent chacun un item spécifié par sa prédication, sans que les deux syntagmes coïncident, ni soient disjoints. Pourtant *la plupart* n'exclut pas la référence ultérieure :

(47') La plupart des étudiants ont échoué, ils préparent la seconde session

Cependant, *la plupart* possède une particularité qui le classe du côté du défini : envisagé comme une proportion, et sur un ensemble défini, il a une forme de préexistence qui autorise à la manière de ce qui est mieux connu pour *tous*, une action rétrograde de la négation postposée :

(48) La plupart des électeurs ne se sont pas déplacés

A la manière des indéfinis, (48) peut signifier que pour une quantité de première mention qui équivaut à « la plupart » des électeurs, cette quantité d'électeurs est spécifiée par le fait que ses composants ne se sont pas déplacés. Mais elle peut aussi -et le sens quantificationnel n'est

⁷ Cf. Ladusaw 1980. Un terme peut en impliquer d'autres qui relèvent de la même échelle. Les contextes affirmatifs sont monotones-croissants, la négation renverse ces implications. La mise en évidence d'une organisation scalaire des indéfinis remonte aux travaux de Fauconnier, 1975, 1976.

guère différent- signifier que ce n'est pas la plupart des électeurs qui se sont déplacés. En effet, en tant que proportion, *la plupart* (« la plus grande partie ») préexiste nécessairement à l'utilisation qui en est faite, à la manière des définis, et est unique, comme tout superlatif. Mais contrairement à ceux-ci, elle varie dans sa définition quantificationnelle, et n'est pas reproductible d'une utilisation à une autre. Ce terme présente donc des propriétés intermédiaires.

C'est encore plus net avec les fractions. Une fraction est indéfinie lorsqu'elle a un contenu quantificationnel de première mention, et que sa dénotation peut s'appliquer à d'autres entités :

(49) Un quart des électeurs ne sont pas allés voter.

La phrase signifie avec l'interprétation indéfinie, qu'on attribue la propriété définitoire de ne pas être allé voter à « un quart » des électeurs, soit 25%. Il existe trois autres quarts ! Chacun peut avoir sa propre caractérisation :

(49') Un quart des électeurs sont allés à la pêche ou à la chasse ce jour-là.

On reste dans le domaine des indéfinis, même si la variabilité disjonctive est limitée. Mais (49) peut être utilisé comme une proportion : puisque si l'ensemble est défini, la fraction l'est aussi, en même temps en quelque sorte. Dans cette interprétation, la quantification préexiste à l'action qui lui est associée, elle n'est plus de première mention. On observe alors que *un* et *le* se neutralisent. Avec ou sans *le*, - mais c'est plus net avec *le* - (49) peut signifier que *moins de 25% des électeurs sont allés voter*. Cette fois, le sens est bien différent : l'expression (dans le sens d'une proportion) est définie. On peut préférer l'usage de l'article défini dans ce cas, mais cela ne garantit pas non plus l'interprétation en tant que proportion.

Un autre cas bien intéressant est celui de la paire *les uns...les autres*. Il s'agit bien évidemment de partitifs, qui exigent une mention préalable de leur ensemble de référence. Comme les fractions ou *la plupart*, ces termes ont des propriétés qui les classent entre le défini et l'indéfini (Cf. Schnedecker 2006 : 86). Ils relèvent plus du proportionnel que du quantitatif : en effet, *les uns* a des indéfinis la propriété de découper de façon originale (en première mention) un sous-ensemble quantitatif sur un domaine de référence préétabli, mais ce découpage, d'amplitude variable selon les spécifications, comme celui opéré par tout indéfini, est binaire : *les uns*, c'est « la première partie » de l'ensemble de référence. Son indéfinitude est aussi marginale que celle de *la plupart*. Ensuite, le complémentaire attendu, *les autres*, est quant à lui parfaitement défini puisque déjà prédécoupé -en creux- lors de la mention de *les uns*. Le premier est -un peu- indéfini, le second ne l'est pas du tout. Par contre, un découpage en multiples entités de ce reste est possible avec *d'autres* (cf. le schéma de Schnedecker 2006 : 90), répété autant de fois que nécessaire, et qui est, lui, pleinement indéfini :

(50) Les uns chantaient, d'autres buvaient, d'autres encore étaient sortis pour regarder le coucher de soleil.

6. 7. Les distributifs de la totalité.

On sait tout ce qui distingue *tous* des indéfinis, notamment la propriété déjà mentionnée d'indifférence à la place de la négation, qui peut porter sur ce terme sans considérations d'ordre :

(51) Tous les étudiants n'ont pas réussi

Le sens le plus accessible de (51) est que ce n'est pas la totalité des étudiants qui ont réussi. Cela s'explique facilement si on admet que dans le groupe nominal ainsi formé, aussi bien *tous* que l'ensemble de référence *les étudiants* est défini : si l'ensemble est connu, automatiquement, l'ensemble formé par la totalité de ses membres l'est aussi. De ce fait, l'action verbale ne joue pas son rôle d'actualisateur ou de spécificateur de la prédication de

quantité. *Tous* doit alors être classé parmi les proportionnels, comme les fractions définies *la moitié, les trois-quarts*, dans ce sens qu'on a vu précédemment : la quantification dans cette interprétation est en quelque sorte abstraite et préexistante à la prédication verbale. Et contrairement aux fractions définies, il y a cette fois coïncidence entre toutes les sélections ou « extractions » possibles de *tous* : il y a unicité de la référence. On posera que dans le groupe nominal *tous les N*, il y a doublement définitude : celle de *les N* et celle de *tous*.

Il faut sans doute distinguer *chaque, chacun*, de *tous* : en effet, la « saisie » est différente, elle se fait au singulier, alors que *tous*, même distributif, a une saisie ensembliste et plurielle. En ce sens, *chaque* est assez proche de *n'importe quel*, qu'on classe parmi les indéfinis qui interdisent la spécification. La différence essentielle, entre ces deux formes, est que *n'importe quel* est une suite disjonctive, alors que *chaque* est cumulatif, toute en singularisant chacune des occurrences de la variable (cf. Anscombe 2006). Dans certains contextes, on aboutit à une intersection, comme dans

(52) Tu peux interroger Max, il est incollable : n'importe quel western, il l'a vu.
(Anscombe 2006 : 23)

On peut utiliser *chaque* dans ce cas, et les deux indéfinis aboutiront à la même interprétation, mais en suivant des chemins différents : en effet, la suite disjonctive en (52) s'interprète comme un système concessif : *x, ou y (western) implique : il l'a vu*. Dans ce contexte factif, le résultat est cumulatif. Avec *chaque*, l'addition des occurrences est obligatoire, quel que soit le contexte :

(53) Tirez n'importe quelle carte / chaque carte

Le sens est ici très différent : *n'importe quel* (terme *free-choice*) permet la dissociation entre la quantification projetée de l'action (*une carte*) et l'espace du choix (*n'importe laquelle*). Ce n'est pas possible avec *chaque*, qui signifie que l'ensemble nominal de référence valide une occurrence après l'autre jusqu'à exhaustivité l'action verbale, que celle-ci soit réelle ou prospective.

On ne cherchera pas à approfondir plus avant ici les particularités de *chaque* : on peut supposer que *chaque* est également un énumération, mais avec application obligatoire de la relation prédicat / argument : ce n'est pas la spécification qui est interdite ici, mais à l'inverse, une spécification appliquée à tout argument de l'ensemble. Le résultat n'est pas très différent de celui observé pour les indéfinis qui bloquent la spécification : la spécification opérée par *chaque* sur la suite des unités de l'ensemble n'est pas discriminante, donc le résultat équivaut à celui des constructions à spécification bloquée. Si l'indéfinition référentielle est, hors spécification, l'absence d'unicité d'une unité représentée par le syntagme nominal dans son ensemble, *chaque N* est bien indéfini.

On pourra étendre à *tout* ce qui a été dit de *chaque*, même si ce terme a ses particularités, notamment celle de supposer un espace référentiel exhaustivement parcouru⁸ : cela n'interdit pas les emplois événementiels, mais comme le bornage contextuel de l'ensemble est interdit, le groupe nominal doit explicitement comporter les qualifications qui limitent son extension :

(54) Tout étudiant en linguistique ayant rendu deux devoirs avec la moyenne a été admis.

Les particularités de *tout* expliquent pourquoi on le trouve normalement dans les énoncés virtualisants, ou à interprétation gnomique. C'est probablement celui des quantifieurs de la langue qui ressemble le plus au quantificateur universel des logiciens. Contrairement à *tous*, il est saisi au niveau de l'entité singulière et non comme ensemble, et correspond donc bien aux critères de détermination de ce qui est indéfini du point de vue référentiel.

7. Conclusion.

⁸ Ce qui a conduit Kleiber et Martin (1977) à supposer à cet item une extension dans le virtuel.

On a recherché les indéfinis du français, à partir d'une définition des indéfinis comme des entités non uniques, repérables éventuellement par la spécification que leur apporte leur insertion dans une position d'argument. Le résultat, dont beaucoup de points font consensus aujourd'hui, limite les indéfinis (référentiels, comme on l'a vu) aux syntagmes nominaux, noms ou pronoms, et inclut dans cette classification beaucoup d'éléments laissés de côté par la tradition : les articles partitifs, les numéraux, les déterminants adverbiaux, les négatifs, sont des indéfinis, et la plupart des études récentes admettent ce point de vue. En revanche, certains indéfinis des grammaires sont douteux (*la plupart*) ou à exclure (*tous, les autres*) pour ne rien dire de termes comme *le même* épinglé par R. Martin (2006 : 24) dans un note où il écarte aussi du domaine de l'indéfinition *l'autre* et *tous*. Si on laisse de côté des caractéristiques qui ont parfois pu sembler fondamentales, mais qui ne sont que secondaires, comme l'opposition entre des interprétations existentielles et partitives, l'indéfinition se définit basiquement, hors la spécification, comme l'absence de repérage référentiel d'une unité saisie individuellement (l'individu en question est ici le syntagme nominal quantifié, bien entendu, non le terme au singulier) du fait de sa non-unicité. Ce qui conduirait à chercher le défini du côté de l'unicité, ce qui est un autre débat.

Références

- ANSCOMBRE Jean-Claude (2006) : « *Tout, n'importe quel, chaque* : quelques remarques » in : Francis CORBLIN, Sylvie FERRANDO & Lucien KUPFERMAN (éds), p. 431-448.
- ATTAL Pierre (1994), *Questions de sémantique*, Peeters.
- BARWISE Jon & COOPER Robin (1981), "Generalized Quantifiers and Natural Languages", *Linguistics and Philosophy*, 4, p. 159-219.
- BOSVELD-DE SMET Léonie (1997): *On Mass and Plural Quantification. The Case of French des/du-NPs*, Grodil, University Press, Groningen.
- CORBLIN Francis (1987) : *Indéfini, défini et démonstratif*, Droz, Genève.
- CORBLIN Francis (1994), « La condition de nouveauté comme défaut », *Faits de Langue*, 4, p. 147-153.
- CORBLIN Francis (1997), "Les indéfinis: variables et quantificateurs", *Langue Française* 116, p. 8-32.
- CORBLIN Francis, FERRANDO Sylvie & KUPFERMAN Lucien (éds) : *Indéfinis et prédication*, Presses de l'Université de Paris-Sorbonne.
- FAUCONNIER Gilles (1975), "Pragmatic Scales and Logical Structure", *Linguistic Inquiry*, 6, p. 353-375.
- FAUCONNIER Gilles (1976), *Etude de certains aspects logiques et grammaticaux de la quantification et de l'anaphore en français*, thèse, Paris-7 & Champion, Paris.
- FAUCONNIER Gilles (1984), *Espaces mentaux*, Minuit, Paris.
- FURUKAWA Naoyo (1986), *L'article et le problème de la référence en français*, France Tosho (Tokyo).
- GROSS Maurice (1977): *Grammaire transformationnelle du français, Syntaxe du nom*, Larousse, Paris.
- HASPELMATH Martin (1997) : *Indefinite Pronouns*, Oxford University Press, Oxford.
- HAWKINS, John A. (1991) : "On (in)definite articles: implicatures and (un)grammaticality prediction", *Journal of Linguistics*, 27, p. 405-442.
- JAYEZ Jacques & TOVENA Lucia (2005), "Free Choiceness and Non-Individuation", *Linguistics and Philosophy*, 28, p. 1-71.
- KEENAN Edward L. (1987), A Semantic Definition of « Indefinite NP », in : Eric .J. REULLAND & Alice TER MEULEN, p. 286-317.

- KLEIBER Georges & MARTIN Robert (1977) : "La quantification universelle en français", *Semantikos*, 2-1, p. 19-36.
- KLEIBER Georges (1994) : « Qu'est-ce qui est (in)défini ? », *Faits de Langues*, 4, p. 81-87.
- KLEIBER Georges (2001) : « Indéfinis : lecture existentielle et lecture partitive » in : Georges KLEIBER, Branda LACA & Liliane TASMOWSKI (éds) : *Typologie des groupes nominaux*, Presses universitaires de Rennes, p. 47-97.
- LADUSAW William A. (1980) : *Polarity Sensitivity as Inherent Scope Relations*, New York, Garland.
- MARTIN Robert (1992) : *Pour une logique du sens*, (2e édition), PUF, Paris.
- MARTIN Robert (2006) : « Définir l'indéfinition » in : Francis CORBLIN, Sylvie FERRANDO & Lucien KUPFERMAN (éds), p. 11-24.
- MULLER Claude (2006a), "Polarité négative et free choice dans les indéfinis de type *que ce soit et n'importe*", *Langages*, 162, p. 7-31.
- MULLER Claude (2006b), « Indéfinis vagues, cardinaux et distributivité » in : Francis CORBLIN, Sylvie FERRANDO & Lucien KUPFERMAN (éds), p. 461-476.
- MULLER Claude (2007a), "Les indéfinis *free choice* confrontés aux explications scalaires", *Travaux de linguistique*, 54, p. 83-96
- MULLER Claude (2007b), "*Quelle*, déterminant singulier", *Cahiers de lexicologie*, 90, p. 135-149.
- MULLER Claude (2008) : « Valeurs communes et valeurs particulières des formes *Qu-* en français », *Langue Française*, 158, p. 13-28.
- MULLER Claude (2009) : « Une cartographie des indéfinis *free choice* du français », *Syntaxe et sémantique*, 10, p. 65-78.
- MULLER Claude (à par. (a)) : « Négation directe vs. négation indirecte: quelle est la place des négatifs parmi les indéfinis en français ? », Actes du Colloque « *Intorno alla negazione* », Rome, Università di Roma 'Tor Vergata', 2009.
- MULLER Claude (à par. (b)) : « La quantification dissociée dans les indéfinis *Free Choice* du français », *Langue Française*.
- REULAND Eric J. & TER MEULEN Alice (eds) (1987): *The representation of (in)definiteness*, Cambridge (Mass.).
- SCHNEDECKER, Catherine (2006): *De l'un à l'autre et réciproquement...*, De Boeck.
- VLACHOU Evangelia (2007), *Free Choice in and out of Context: Semantics and Distribution of French, Greek and English Free Choice Items*, LOT, Utrecht.
- VOGELEER Svetlana (2006), « Les quantificateurs prédicatifs », in : Francis CORBLIN, Sylvie FERRANDO & Lucien KUPFERMAN (éds), p. 51-66.